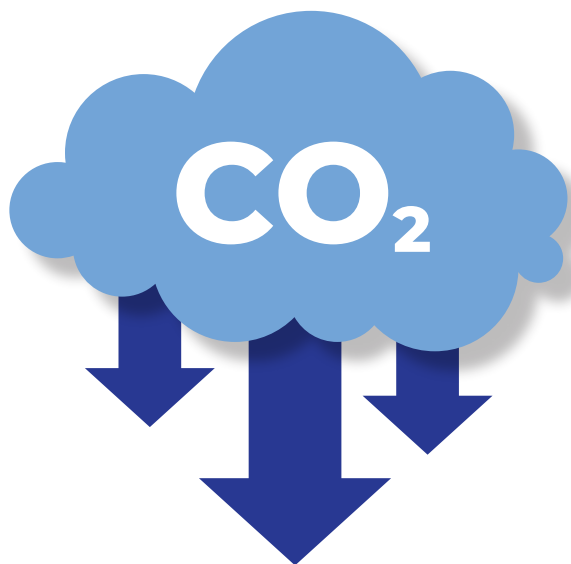




QU'EST-CE QUI VIENT ENSUITE ?

Le monde change et l'industrie de la maçonnerie en béton doit continuer à faire entendre sa voix :

- Plus de recherches
- Un lobbying et une défense plus affirmés
- Une défense agressive des codes et des normes de construction

Pour en savoir plus sur nous,
visitez notre site web !

ccmpa.ca



Ou contactez-nous directement :

✉ information@ccmpa.ca



LE FONDS LÉVY

**Préserver, préparer
et prospérer**



 **L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES PRODUCTEURS DE
MAÇONNERIE EN BÉTON**

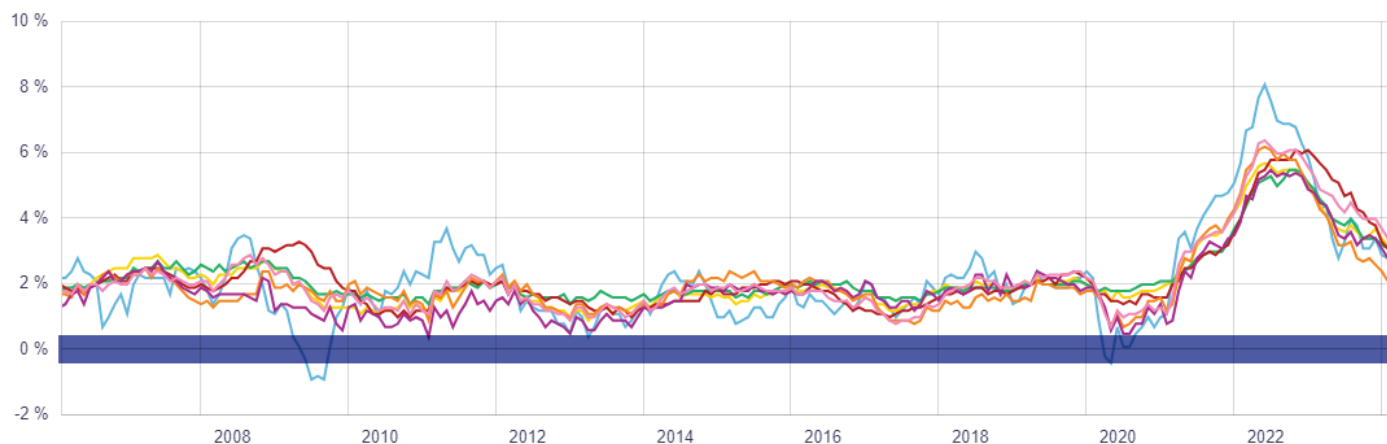
**Renforcer la force
en travaillant ensemble.**

QUE RECUEILLONS-NOUS ?

De 2007 à 2024, la taxe CCMPA s'est maintenue à 0,05 \$ / CMU. À compter du 1er janvier 2026, la taxe CMU augmentera à seulement 0,07 \$ / CMU pour mieux répondre aux exigences du marché, en particulier en ce qui concerne : la recherche nécessaire, la défense des codes et des normes, ainsi que les efforts de représentation et de lobbying.

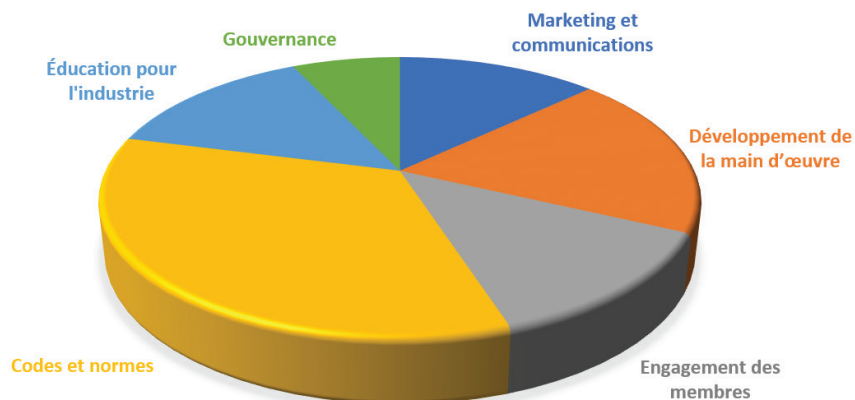
L'indice des prix à la consommation

Taux de variation au cours de la dernière année



OÙ LE DÉPENSONS-NOUS ?

MOYENNE DÉPENSÉE PAR PILIER STRATÉGIQUE ENTRE 2020 ET 2024



DÉPENSE ANNUELLE DU LÉVY

